**PROJET T4 – AVIS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

***Rapport Hors-recueil - AD du 1904/2019***

Il s’agit de rendre un **avis défavorable** au projet de Terminal T4 de l’aéroport Roissy-CDG porté par le Groupe ADP.

* L’aéroport Roissy-CDG = 70 millions de passagers par an. Le Groupe ADP prévoit une augmentation de 2.5% par an jusqu’en 2035. La capacité d’accueil du site posera problème dès 2028.
* Projet T4 = construction entre 2021 et 2037 d’un terminal supplémentaire d’une capacité additionnelle de 40 millions de passagers.
* Coût estimé : entre 7 et 9 milliards d’euros intégralement financé par le Groupe ADP.
* Selon ADP, ce projet générerait en phase d’exploitation : 50 000 emplois directs et 225 000 emplois indirects. La construction quant à elle nécessiterait entre 4 000 et 5 000 emplois.
* Le projet couvre 167 hectares et bénéficiera d’une gare de la future ligne 17 en 2030.
* Le Groupe ADP a lancé de manière volontaire une large concertation du 12 février au 12 mai. Le Val d’Oise - sur demande du Conseil départemental - est entièrement intégré à cette concertation.



**Les enjeux d’intérêt et d’inquiétudes pour le Conseil départemental sont :**

* Le développement économique ; les nuisances sonores et la qualité de l’air ; l’employabilité des populations locales et l’accessibilité à la plateforme aéroportuaire.

**Les demandes des élus du Conseil départemental sont :**

* Réviser immédiatement le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et le Plan de Gêne Sonore (PGS) puisque les seuils de 600 000 mouvements d'avions seront dépassés avant l'achèvement du Terminal 4.
	+ En 2037 : le nombre de mouvements augmentera de 36% (475 654 aujourd’hui). Les gênes occasionnées seront difficilement acceptables par les populations survolées
* Réaliser une modélisation partagée de l'impact sonore et sanitaire du Terminal 4 au sein de Bruitparif (coopération de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et du Groupe ADP).
	+ Le Terminal 4 entrainera une hausse sensible de l’indicateur de bruit (IGMP passera de 66.7 à 75 en 2037) alors qu’il enregistre une baisse constante depuis 2008. Le niveau sonore sera équivalent à celui de 2014. Cette évolution n’est pas supportable pour les territoires concernés.
* Faire évoluer les formations professionnelles, initiales et continues pour favoriser l’employabilité des habitants de l’est du Département.
	+ C’est une population particulièrement fragile (taux de pauvreté : 22%) et peu diplômée (22% ont un CAP ou un BEP comme seul diplôme). Et surtout, sur les 90 100 employés directs de l’aéroport situés à proximité de la plateforme, seulement 13,8% sont des valdoisiens. Notre population qui supporte directement les nuisances doit bénéficier des différentes opportunités d’emplois.
* Impliquer davantage le Groupe ADP dans nos projets territoriaux via une hausse de ses compensations : projets d’équipements publics ou de transport collectif pour améliorer l’accessibilité, bourse d’études, formations etc.
	+ Ce projet T4 va entrainer d’importantes nuisances (sonores, pollution de l’air, déplacements etc.). Le Groupe ADP doit intervenir de manière plus forte auprès des populations concernées.



Au regard de la dimension de ce projet, des nuisances prévisibles pour la population et les territoires survolés, des demandes d’études complémentaires et du contexte de privatisation du Groupe ADP qui ne garantit pas le bon respect des engagements présentés, le Conseil départemental émet un avis défavorable au projet de Terminal T4 de l’aéroport de Roissy-CDG .